

PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Géographie et aménagement - Niveau 2

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA)

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Licence Géographie et aménagement - Niveau 2 comme suit :

Membres du jury

LOMPECH Michel, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
MAINET Helene, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Semestre 1

FAUCON Frederic, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
BORDESSOULE Eric, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
EDOUARD Jean charles, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.
ROUSSEL Erwan, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
DEFIVE Emmanuelle, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 2

CHIGNIER RIBOULON Franck, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.
VERGNAUD Guillaume, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
RICARD Daniel, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.
LARRUE Sebastien, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
DEFIVE Emmanuelle, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 2 décembre 2024